

2023-03-02
2022-4997

IMIDAN® WP INSECTICIDE
Insecticide commerciale - agricole
POUDRE MOUILLABLE EN SACHETS HYDROSOLUBLES



TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Phosmet..... 70 %

No D'HOMOLOGATION 29064 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0,453 kilogramme

AVERTISSEMENT : Le bore et chlore libre dans le pulvérisateur causeront la dissolution incomplète de la pellicule hydrosoluble

Date d'annulation pour l'utilisation annulée avec une période de retrait prolongée

| Récolte | Dernier jour d'utilisation |
|--|-----------------------------------|
| Plantes ornementales d'extérieur cultivées pour les fleurs coupées | 30 octobre 2024 |

GROUPE

1B

INSECTICIDE

IMIDAN® WP INSECTICIDE
INSECTICIDE COMMERCIALE - AGRICOLE
POUDRE MOUILLABLE EN SACHETS HYDROSOLUBLES



IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX
LIRE L'ETIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE SORTIR LES SACHETS DE L'EMBALLAGE QU'AU MOMENT DE L'APPLICATION

GARDER LES SACHETS AU SEC ET EMPÊCHER TOUT CONTACT AVEC UNE SURFACE
HUMIDE AVANT DE LES AJOUTER AU RÉSERVOIR DE PULVÉRISATION

IL EST INTERDIT DE VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.

**CONSERVER LES SACHETS HYDROSOLUBLES DANS LE CONTENANT PROTECTEUR;
ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC**

PRINCIPE ACTIF : Phosmet 70 %

N° D'HOMOLOGATION 29064
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Date d'annulation pour l'utilisation annulée avec une période de
retrait prolongée**

| Récolte | Dernier jour d'utilisation |
|---|-----------------------------------|
| Plantes ornementales d'extérieur cultivées pour les fleurs coupées | 30 octobre 2024 |

Contenu net 2,265 kg
(5 sachets hydrosolubles de 0,453 kg)

Gowan Company, L.L.C.
B.P. 5569
Yuma, Arizona 85366-5569

Pour information sur le produit : 1-800-960-4318

MISES EN GARDE

PRÉCAUTIONS POUR LA SANTÉ HUMAINE

Mélange, chargement, nettoyage et réparations : Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant les opérations de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

Pulvérisateur à rampe : Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant l'application. L'utilisation des gants résistant aux produits chimiques n'est pas requise pendant l'application, mais elle est obligatoire pendant le nettoyage, le calibrage et la réparation.

S'il faut manipuler plus de 200 kg d'Imidan WP par personne et par jour, utiliser également une cabine fermée, qui offre à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (par ex. filtrage des poussières/brouillards et/ou système de purification des vapeurs/gaz). La cabine fermée doit avoir une barrière résistante aux produits chimiques entourant totalement l'occupant et empêchant le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Il n'est pas nécessaire de porter, dans la cabine fermée, un appareil respiratoire avec une cartouche anti-vapeur organique approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une cartouche approuvée par le NIOSH pour l'usage de pesticides et des gants résistant aux produits chimiques, mais il faut qu'ils soient prêts avant de quitter la cabine fermée pendant le calibrage, la réparation ou le nettoyage de l'équipement.

Pulvérisateur à jet porté : Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant l'application. Porter un casque résistant aux produits chimiques lors de l'application par pulvérisation à jet porté en cabine ouverte. Le casque résistant aux produits chimiques inclut Sou'Wester chapeau, chapeau imperméable résistant aux produits chimiques ou chapeau imperméable à large bord et cagoule avec protection suffisante du cou. En outre, porter un appareil respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une cartouche approuvée par le NIOSH pour l'usage de pesticides.

Pulvérisateur à dos et pulvérisateur manuel : Les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application.

Pistolet pulvérisateur mécanique : Les travailleurs doivent porter des combinaisons résistant aux produits chimiques avec une cagoule résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, et un appareil respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une cartouche approuvée par le NIOSH pour l'usage de pesticides.

Lors de l'application avec un pistolet pulvérisateur mécanique, NE PAS manipuler plus de 4 kg d'Imidan WP par personne et par jour. Ces restrictions sont mises en place pour minimiser l'exposition des préposés. Il peut être nécessaire d'effectuer l'application sur plusieurs jours ou en utilisant plusieurs préposés.

Pour l'application à la main lorsque l'application se fait au-dessus de la ceinture, y compris aspersion en hauteur, le port d'un casque résistant aux produits chimiques est obligatoire. Le casque résistant aux produits chimiques inclut Sou'Wester chapeau, chapeau imperméable résistant aux produits chimiques ou chapeau imperméable à large bord et cagoule avec protection suffisante du cou.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer un utilisant un souffleur de brouillard manuel/ à jet d'air.

NE PAS utiliser dans les espaces résidentiels, que l'on définit comme des lieux où des personnes passives peuvent être présentes, durant ou après le traitement, entre autres, des maisons, des écoles, des édifices publics, ou tout autre endroit où le public, incluant les enfants, pourrait être exposé.

NE PAS utiliser sur des plantes ornementales cultivées pour les fleurs coupées APRÈS le 30 octobre, 2024.

NE PAS utiliser dans une serre.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive au 'delà de la zone à traiter est minimal. Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

Un intervalle de 30 jours doit être observé pour toutes les cultures non étiquetées.

ACTIVITÉS APRÈS LE TRAITEMENT

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées pour effectuer des activités postérieures à l'application, pendant les intervalles spécifiés dans le Tableau 1 et le Tableau 2.

Quelques-unes des activités figurant dans le tableau Délais de Sécurité (DS) pourraient ne pas être systématiquement effectuées dans chaque ferme et pour chaque culture. Le DS spécifié pour chaque activité doit être suivi uniquement si cette activité est réalisée.

Tableau 1 Délais de Sécurité (DS) et Délais d'Attente Avant Récolte (DAAR) pour Phosmet

| Récolte | Activité postérieure à l'application | DS et/ou DAAR (jours) |
|----------------------|---|-----------------------|
| Pomme, poire | Récolte manuelle | 22 |
| | Récolte mécanique | 14 |
| | Élagage manuel, dépistage, formation | 9 |
| | Toutes les autres activités (désherbage manuel, étayer, entretien de vergers) | 12 heures |
| Pêche, prune | Récolte manuel | 17 |
| | Récolte mécanique | 14 |
| | Élagage manuel, dépistage, formation | 4 |
| | Toutes les autres activités (désherbage manuel, étayer, entretien de vergers) | 12 heures |
| Cerise (acide) | Récolte manuelle | 17 |
| | Récolte mécanique | 7 |
| | Élagage manuel, dépistage, formation | 4 |
| | Toutes les autres activités (désherbage manuel, étayer, entretien de vergers) | 12 heures |
| Bleuets (en corymbe) | Activités liées à l'irrigation à la main/ en ligne impliquant un contact foliaire | 20 |
| | Récolte manuel | 17 |
| | Récolte mécanique | 15 |
| | Dépistage, élagage manuel, désherbage manuel, palissage, formation, lutte contre le gel, contrôle aviaire | 6 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |

| Récolte | Activité postérieure à l'application | DS et/ou DAAR (jours) |
|---|---|-----------------------|
| Bleuets (nains) | Activités liées à l'irrigation à la main/ en ligne impliquant un contact foliaire | 20 |
| | Récolte | 15 |
| | Dépistage | 4 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Carotte | Récolte | 40 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Céleri | Récolte | 40 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Canneberge | Récolte | 30 |
| | Dépistage | 3 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Pomme de terre | Activités liées à l'irrigation à la main/ en ligne impliquant un contact foliaire | 33 |
| | Épuration | 26 |
| | Récolte | 7 |
| | Dépistage | 2 |
| | Toutes les autres activités | 0.5 |
| Plantes ornementales d'extérieur, non cultivées pour les fleurs coupées | Activités liées à l'irrigation à la main/ en ligne impliquant un contact foliaire | 18 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |

DS = Délais de Sécurité ; DAAR = Délais d'Attente Avant Récolte (DAAR)

Tableau 2 : Délais de Sécurité provisoire (DS) Pour l'utilisation avec une période de retrait prolongée (Plantes ornementales d'extérieur cultivées pour les fleurs coupées)

| Récolte | Activité postérieure à l'activité | DS |
|---|---|-----------|
| Plantes ornementales d'extérieur, cultivées pour les fleurs coupées | Récolte manuel, ébourgeonnage, élagage manuel | 6 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |

DS = Délais de Sécurité

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Les sachets hydrosolubles se trouvent dans un contenant

protecteur. Ne pas ouvrir les sachets et ne pas les mouiller avant de les ajouter au réservoir de pulvérisation. Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'inhalation. Irritant pour les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Porter des vêtements de protection, notamment des lunettes à coques, lors du mélange, du chargement et de la pulvérisation. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Laver tous les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Porter des vêtements propres. Empêcher la dérive de pulvérisation d'atteindre les cultures vivrières et fourragères voisines.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin **immédiatement** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le phosmet est un organophosphate qui agit comme inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, le vertige, les sueurs, la salivation, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, des pertes de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (des données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés qu'en conjonction avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

Consulter le CENTRE ANTIPOISON de la région pour en savoir plus.

NUMÉRO D'URGENCE MÉDICALE

Pour les urgences médicales mettant en cause ce produit, appeler 1-888-478-0798.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies ou les terrains boisés.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, dérive de pulvérisation et résidus sur les feuilles, le pollen et le nectar sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité. Éviter les applications lorsque ces abeilles butinent dans la zone de traitement sur la couverture végétale contenant des mauvaises herbes au stade de la floraison. Pour réduire davantage l'exposition aux pollinisateurs, veuillez consulter le document d'orientation « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinators). Suivre les instructions spécifiques à la culture quant au moment propice au traitement.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des secteurs traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Les utilisateurs finaux peuvent entreposer ce produit à des températures inférieures à 0 °C pourvu que le produit soit peu manipulé. Les températures à l'intérieur de l'entrepôt doivent dépasser 0 °C lors de l'entreposage, de la manipulation et de l'expédition. À des températures inférieures à 0 °C, l'emballage sous film soluble devient susceptible au craquelage et au bris lors du port et de la manutention.

Garder les sachets hydrosolubles dans leur contenant protecteur et les entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 40 °C.

ÉLIMINATION

Pour obtenir de l'information sur l'élimination des produits non utilisés ou superflus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial si du produit est renversé ou pour le nettoyage de produits renversés.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

IMIDAN[®] est une marque déposée de Gowan Company LLC.

GROUPE **1B** INSECTICIDE

IMIDAN® WP INSECTICIDE
INSECTICIDE COMMERCIALE - AGRICOLE
POUDRE MOUILLABLE EN SACHETS HYDROSOLUBLES



IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE SORTIR LES SACHETS DE L'EMBALLAGE QU'AU MOMENT DE L'APPLICATION

GARDER LES SACHETS AU SEC ET EMPÊCHER TOUT CONTACT AVEC UNE SURFACE HUMIDE AVANT DE LES AJOUTER
AU RÉSERVOIR DE PULVÉRISATION

IL EST INTERDIT DE VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.

**CONSERVER LES SACHETS HYDROSOLUBLES DANS LE CONTENANT PROTECTEUR;
ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC**

PRINCIPE ACTIF : Phosmet 70 %

N° D'HOMOLOGATION 29064
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Date d'annulation pour l'utilisation annulée avec une période de retrait prolongée

| Récolte | Dernier jour d'utilisation |
|---|-----------------------------------|
| Plantes ornementales d'extérieur cultivées pour les fleurs coupées | 30 octobre 2024 |

Contenu net 2,265 kg
(5 sachets hydrosolubles de 0,453 kg)

Gowan Company, L.L.C.
B.P. 5569
Yuma, Arizona 85366-5569
Pour information sur le produit : 1-800-960-4318

MISES EN GARDE

PRÉCAUTIONS POUR LA SANTÉ HUMAINE

Mélange, chargement, nettoyage et réparations : Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant les opérations de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

Pulvérisateur à rampe : Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant l'application. L'utilisation des gants résistant aux produits chimiques n'est pas requise pendant l'application, mais elle est obligatoire pendant le nettoyage, le calibrage et la réparation.

S'il faut manipuler plus de 200 kg d'Imidan WP par personne et par jour, utiliser également une cabine fermée, qui offre à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (par ex. filtrage des poussières/brouillards et/ou système de purification des vapeurs/gaz). La cabine fermée doit avoir une barrière résistante aux produits chimiques entourant totalement l'occupant et empêchant le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Il n'est pas nécessaire de porter, dans la cabine fermée, un appareil respiratoire avec une cartouche anti-vapeur organique approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une cartouche approuvée par le NIOSH pour l'usage de pesticides et des gants résistant aux produits chimiques, mais il faut qu'ils soient prêts avant de quitter la cabine fermée pendant le calibrage, la réparation ou le nettoyage de l'équipement.

Pulvérisateur à jet porté : Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant l'application. Porter un casque résistant aux produits chimiques lors de l'application par pulvérisation à jet porté en cabine ouverte. Le casque résistant aux produits chimiques inclut Sou'Wester chapeau, chapeau imperméable résistant aux produits chimiques ou chapeau imperméable à large bord et cagoule avec protection suffisante du cou. En outre, porter un appareil respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une cartouche approuvée par le NIOSH pour l'usage de pesticides.

Pulvérisateur à dos et pulvérisateur manuel : Les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application.

Pistolet pulvérisateur mécanique : Les travailleurs doivent porter des combinaisons résistant aux produits chimiques avec une cagoule résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, et un appareil respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une cartouche approuvée par le NIOSH pour l'usage de pesticides.

Lors de l'application avec un pistolet pulvérisateur mécanique, NE PAS manipuler plus de 4 kg d'Imidan WP par personne et par jour. Ces restrictions sont mises en place pour minimiser l'exposition des préposés. Il peut être nécessaire d'effectuer l'application sur plusieurs jours ou en utilisant plusieurs préposés.

Pour l'application à la main lorsque l'application se fait au-dessus de la ceinture, y compris aspersion en hauteur, le port d'un casque résistant aux produits chimiques est obligatoire. Le casque résistant aux produits chimiques inclut Sou'Wester chapeau, chapeau imperméable résistant aux produits chimiques ou chapeau imperméable à large bord et cagoule avec protection suffisante du cou.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer un utilisant un souffleur de brouillard manuel/ à jet d'air.

NE PAS utiliser dans les espaces résidentiels, que l'on définit comme des lieux où des personnes passives peuvent être présentes, durant ou après le traitement, entre autres, des maisons, des écoles, des édifices publics, ou tout autre endroit où le public, incluant les enfants, pourrait être exposé.

NE PAS utiliser sur des plantes ornementales cultivées pour les fleurs coupées APRÈS le 30 octobre, 2024.

NE PAS utiliser dans une serre.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive au 'delà de la zone à traiter est minimal. Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

Un intervalle de 30 jours doit être observé pour toutes les cultures non étiquetées.

ACTIVITÉS APRÈS LE TRAITEMENT

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées pour effectuer des activités postérieures à l'application, pendant les intervalles spécifiés dans le Tableau 1 et le Tableau 2.

Quelques-unes des activités figurant dans le tableau Délais de Sécurité (DS) pourraient ne pas être systématiquement effectuées dans chaque ferme et pour chaque culture. Le DS spécifié pour chaque activité doit être suivi uniquement si cette activité est réalisée.

Tableau 1 Délais de Sécurité (DS) et Délais d'Attente Avant Récolte (DAAR) pour Phosmet

| Récolte | Activité postérieure à l'application | DS et/ou DAAR (jours) |
|----------------------|---|-----------------------|
| Pomme, poire | Récolte manuelle | 22 |
| | Récolte mécanique | 14 |
| | Élagage manuel, dépistage, formation | 9 |
| | Toutes les autres activités (désherbage manuel, étayer, entretien de vergers) | 12 heures |
| Pêche, prune | Récolte manuel | 17 |
| | Récolte mécanique | 14 |
| | Élagage manuel, dépistage, formation | 4 |
| | Toutes les autres activités (désherbage manuel, étayer, entretien de vergers) | 12 heures |
| Cerise (acide) | Récolte manuelle | 17 |
| | Récolte mécanique | 7 |
| | Élagage manuel, dépistage, formation | 4 |
| | Toutes les autres activités (désherbage manuel, étayer, entretien de vergers) | 12 heures |
| Bleuets (en corymbe) | Activités liées à l'irrigation à la main/ en ligne impliquant un contact foliaire | 20 |
| | Récolte manuel | 17 |
| | Récolte mécanique | 15 |
| | Dépistage, élagage manuel, désherbage manuel, palissage, formation, lutte contre le gel, contrôle aviaire | 6 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |

| Récolte | Activité postérieure à l'application | DS et/ou DAAR (jours) |
|---|---|-----------------------|
| Bleuets (nains) | Activités liées à l'irrigation à la main/ en ligne impliquant un contact foliaire | 20 |
| | Récolte | 15 |
| | Dépistage | 4 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Carotte | Récolte | 40 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Céleri | Récolte | 40 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Canneberge | Récolte | 30 |
| | Dépistage | 3 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Pomme de terre | Activités liées à l'irrigation à la main/ en ligne impliquant un contact foliaire | 33 |
| | Épuration | 26 |
| | Récolte | 7 |
| | Dépistage | 2 |
| | Toutes les autres activités | 0.5 |
| Plantes ornementales d'extérieur, non cultivées pour les fleurs coupées | Activités liées à l'irrigation à la main/ en ligne impliquant un contact foliaire | 18 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |

DS = Délais de Sécurité ; DAAR = Délais d'Attente Avant Récolte (DAAR)

Tableau 2 : Délais de Sécurité provisoire (DS) Pour l'utilisation avec une période de retrait prolongée (Plantes ornementales d'extérieur cultivées pour les fleurs coupées)

| Récolte | Activité postérieure à l'activité | DS |
|---|---|-----------|
| Plantes ornementales d'extérieur, cultivées pour les fleurs coupées | Récolte manuel, ébourgeonnage, élagage manuel | 6 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |

DS = Délais de Sécurité

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Les sachets hydrosolubles se trouvent dans un contenant protecteur. Ne pas ouvrir les sachets et ne pas les mouiller avant de les ajouter au réservoir de pulvérisation. Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'inhalation. Irritant pour les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Porter des vêtements de protection, notamment des lunettes à coques, lors du mélange, du chargement et de la pulvérisation. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Laver tous les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Porter des vêtements propres. Empêcher la dérive de pulvérisation d'atteindre les cultures vivrières et fourragères voisines.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin **immédiatement** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le phosmet est un organophosphate qui agit comme inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, le vertige, les sueurs, la salivation, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, des pertes de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (des données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés qu'en conjonction avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

Consulter le CENTRE ANTIPOISON de la région pour en savoir plus.

NUMÉRO D'URGENCE MÉDICALE

Pour les urgences médicales mettant en cause ce produit, appeler 1-888-478-0798.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies ou les terrains boisés.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, dérive de pulvérisation et résidus sur les feuilles, le pollen et le nectar sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité. Éviter les applications lorsque ces abeilles butinent dans la zone de traitement sur la couverture végétale contenant des mauvaises herbes au stade de la floraison. Pour réduire davantage l'exposition aux pollinisateurs, veuillez consulter le document d'orientation « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinators). Suivre les instructions spécifiques à la culture quant au moment propice au traitement

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des secteurs traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Les utilisateurs finaux peuvent entreposer ce produit à des températures inférieures à 0 °C pourvu que le produit soit peu manipulé. Les températures à l'intérieur de l'entrepôt doivent dépasser 0 °C lors de l'entreposage, de la manipulation et de l'expédition. À des températures inférieures à 0 °C, l'emballage sous film soluble devient susceptible au craquelage et au bris lors du port et de la manutention.

Garder les sachets hydrosolubles dans leur contenant protecteur et les entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 40 °C.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

1. Éviter de respirer le produit; éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de caoutchouc, des bottes, des lunettes à coques et un respirateur approuvé par le NIOSH pouvant éliminer efficacement le phosmet.
2. Ramasser le déversement à l'aide d'un balai, en prenant bien soin de ne pas faire voler les poussières.
3. Déposer les balayures dans un contenant pour les déchets convenable et indiquer son contenu.
4. Couvrir abondamment la zone contaminée avec un détergent ménager en poudre commun (p.ex., Tide, marque déposée de Proctor and Gamble). Au moyen d'une brosse dure, faire pénétrer le détergent dans le produit renversé en utilisant suffisamment d'eau pour former une bouillie. Faire pénétrer la bouillie dans les

fentes et les crevasses, puis laisser reposer pendant 2 à 3 minutes. Éviter tout contact avec la peau et les yeux; ne pas s'éclabousser ou éclabousser les personnes qui se trouvent tout près.

5. Répandre un absorbant convenable (p. ex., de l'argile) sur la bouillie; ramasser à la pelle la matière absorbée, puis la déposer dans un contenant pour déchets. Répéter l'opération au besoin.
6. Rincer la zone à grande eau en respectant les exigences relatives à la protection environnementale.
7. Sceller le baril et s'assurer qu'une étiquette indique bien son contenu. Éliminer les déchets conformément à la réglementation locale. Voir l'énoncé ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION

Pour obtenir de l'information sur l'élimination des produits non utilisés ou superflus, communiquer avec l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial si du produit est renversé ou pour le nettoyage de produits renversés

MODE D'EMPLOI

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE

Respecter les restrictions fournies sur l'étiquette pour les cultures concernées. Les règlements de Santé Canada ont fixé les limites maximales de résidus (LMR) des produits chimiques agricoles qui sont autorisés de rester sur les cultures vivrières au moment de la récolte. Pour éviter de dépasser les LMR, utiliser uniquement la quantité recommandée, et ne pas pulvériser plus près de la récolte que le nombre de jours indiqué pour chaque culture, ou au plus tard à l'étape indiquée. Pour plus d'informations, consultez les autorités agricoles locales, car le calendrier et le nombre d'applications nécessaires peut varier en fonction des conditions locales.

Ne pas utiliser dans des équipements de pulvérisation à faible volume et à engrenages.

Ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les parasites dans les milieux aquatiques. **NE PAS** l'utiliser dans la lutte contre les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Pour protéger les pollinisateurs, suivez les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions Environnementales.

Sachets hydrosolubles dissous directement dans les réservoirs de pulvérisation :

Les sachets hydrosolubles (SH) sont conçus pour se dissoudre dans l'eau. L'agitation peut être utilisée, si nécessaire, pour aider à dissoudre un SH. Le défaut de suivre les instructions pour la manipulation et le mélange peut augmenter votre exposition aux pesticides dans un SH.

Instructions pour la manipulation

Suivre les étapes suivantes lors de la manipulation des produits pesticides dans un SH.

1. Mélanger dans le réservoir de pulvérisation seulement.
2. Manipuler le(s) SH(s) de manière à protéger le paquet contre les ruptures et/ ou la diffusion involontaire du contenu. Si l'emballage est brisé, mettre une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques, et un respirateur N95 (minimum) certifiée par le NIOSH, pièce faciale filtrante (masque anti-poussière), qui est correctement testé, et puis continuer avec les instructions pour le mélange.
3. Conserver le(s) SH(s) dans l'emballage extérieur jusqu'au moment d'utilisation.
4. Conserver le(s) SH(s) au sec avant de les ajouter au réservoir de pulvérisation.
5. Manipuler avec des gants secs et conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'EPP.
6. Conserver le(s) SH(s) intact(s). Ne pas couper ni percer le(s) SH(s).

7. Scellez l'emballage extérieur de l'SH pour protéger le(s) SH(s) non utilisé(s).

Instructions pour le mélange

Suivre les étapes suivantes lorsqu'on mélange le produit, y compris en cas de mélange en réservoir avec d'autres produits pesticides. En cas de mélange en réservoir les directives 1 à 9 ci-dessous ont la priorité sur les instructions pour le mélange des autres produits de mélange en réservoir. Toutes les autres instructions pour l'utilisation de tous les produits de mélange en réservoir doivent être suivies, à condition qu'elles n'entrent pas en conflit. Ne pas mélanger ce produit en réservoir avec des produits qui interdisent le mélange en réservoir ou dont les instructions pour le mélange sont contradictoires.

1. Si un panier ou un filtre est présent dans la trappe du réservoir, l'enlever avant d'ajouter le SH dans le réservoir.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau jusqu'à environ un tiers à la moitié du volume final de pulvérisation souhaité.
3. Arrêter d'ajouter de l'eau et cesser toute agitation.
4. Placer le SH intact/non ouvert dans le réservoir.
5. Ne pas pulvériser l'eau d'un tuyau ou d'un tube de remplissage pour briser ou dissoudre le(s) SH(s).
6. Démarrer l'agitation mécanique et la recirculation par le fond du réservoir sans employer aucune recirculation en hauteur, si possible. Si la recirculation en hauteur ne peut pas être désactivée, fermer la trappe avant de démarrer l'agitation.
7. La dissolution des SH(s) peut prendre jusqu'à 5 minutes ou plus, selon la température de l'eau, la dureté de l'eau et l'intensité de l'agitation.
8. Arrêter l'agitation avant d'ouvrir le couvercle du réservoir.
9. Ouvrir le couvercle du réservoir en prenant soin d'éviter tout contact avec les poussières ou le mélange de pulvérisation, afin de vérifier que le(s) SH(s) est/sont complètement dissout/s et le contenu a été soigneusement mélangé à la solution.
10. Ne pas ajouter d'autres produits autorisés ou ne pas remplir complètement le réservoir tant que les sacs hydrosolubles ne sont pas complètement dissous et que le pesticide n'est pas bien mélangé.
11. Lorsque le(s) SH(s) est/sont complètement dissout/s et tout autre produit a été ajouté au réservoir, reprendre le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au niveau souhaité, fermer le couvercle et reprendre l'agitation.
12. Utiliser la solution de pulvérisation lorsque le mélange est terminé.
13. Maintenir l'agitation du mélange de pesticides dilués pendant le transport et l'application.
14. Il n'est pas légitime d'utiliser tout pesticide homologué, y compris le(s) SH(s) d'une manière non conforme à son étiquette.

Chimigation :

Pour supprimer la tordeuse des canneberges, IMIDAN WP INSECTICIDE peut être appliqué au moyen d'un système d'irrigation. Les producteurs de canneberge de la Colombie-Britannique sont avisés de se procurer auprès du ministère provincial de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (Abbotsford) le guide intitulé *Chemigation Guidelines for British Columbia* et de s'y conformer).

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Évitez d'appliquer ce produit lorsque les vents sont en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que du classification fin l'American Society of Agricultural and Engineers (ASAE). Les applications DOIVENT être effectuées SANS utiliser de pistolets d'extrémité.

Pour assurer un traitement sécuritaire et efficace, il faut suivre les étapes suivantes.

1. La présente recommandation a été élaborée pour usage avec un système d'aspersion sur frondaison muni d'injecteurs Venturi à arroseur réglable au sol. Ce produit ne doit être appliqué avec aucun autre type de système d'irrigation.
2. Pour empêcher la contamination de la source d'eau par refoulement, la pompe d'irrigation et la pompe d'injection doivent être munies d'un système sécuritaire assurant l'interruption simultanée des deux pompes.

3. Pour un traitement sécuritaire et efficace, les têtes d'arroseur doivent être décalées et disposées pour fournir une application uniforme et constante à un débit connu.
4. Ne pas appliquer lorsque le vent risque de provoquer une distribution non uniforme du produit et/ou d'entraîner la dérive du produit au-delà de la zone cible du traitement.
5. Ne pas utiliser en chimigation si la zone à traiter se trouve à moins de 100 mètres de secteurs résidentiels et de parcs.

La zone traitée doit être affichée comme suit : AVERTISSEMENT - Zone traitée par système d'irrigation avec Phosmet (INSECTICIDE IMIDAN WP) le (indiquer la date du traitement). Les travailleurs qui entrent dans les champs traités doivent respecter les Délais de Sécurité indiqués ci-dessus.

Mélange en réservoir :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Gowan Company au 1-800-960-4318 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

COMPATIBILITÉ

Ne pas combiner la poudre mouillable à l'huile ou à d'autres liquides émulsifiables dans une même cuve à moins qu'une utilisation antérieure de ces combinaisons ait montré que les produits sont physiquement compatibles. Ce produit est incompatible avec alcalines comme la bouillie bordelaise et la chaux.

AVERTISSEMENT : S'assurer que le réservoir de pulvérisation, la pompe et les tuyaux sont propres et qu'ils ne contiennent pas de bore ni d'autre substance qui libère du chlore libre. Le bore et le chlore libre entraîneront la dissolution incomplète de la pellicule hydrosoluble, ce qui bouchera la pompe, les tuyaux et les tamis du pulvérisateur.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural and Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet directement au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté sous au vent).

Zones tampons :

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles, (par ex. les prairies, les secteurs forestiers, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones

riveraines et les zones broussailleuses); les habitats d'eau douce sensibles (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

| Méthode d'application | Récolte | | Zones tampons pour la pulvérisation (mètres) Requises pour la protection de : | | | |
|--|-----------------------------|-------------------------------|--|-------------|---|-------------|
| | | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de : | |
| | | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m |
| Pulvérisateur agricole | Bleuet nain | | 35 | 10 | 20 | 10 |
| | Carotte | | | | | |
| | Céleri | | | | | |
| | Pomme de terre | | 20 | 5 | 15 | 5 |
| | Arbres feuillus ornementaux | | | | | |
| | Plantes herbacées | | | | | |
| Arbustes ligneux | | | | | | |
| Aspersion en hauteur / vaporisateur de chimigation | Canneberge | | 35 | 10 | 20 | 10 |
| Pulvérisateur à jet porté | Pomme (après éclaircissage) | Stade de croissance avancé | 40 | 25 | 35 | 25 |
| | Poire (après éclaircissage) | | | | | |
| | Prune (après éclaircissage) | | | | | |
| | Pêche (après éclaircissage) | | | | | |
| | Cerise (acide) | | | | | |
| | Bleuet en corymbe | Premiers stades de croissance | 45 | 30 | 40 | 30 |
| | | Stade de croissance avancé | 35 | 20 | 30 | 20 |
| | Arbres feuillus ornementaux | Premiers stades de croissance | 40 | 20 | 35 | 25 |
| Plantes herbacées | Stade de croissance avancé | 30 | 15 | 25 | 15 | |
| Arbustes ligneux | | | | | | |

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, IMIDAN WP INSECTICIDE, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à IMIDAN WP INSECTICIDE et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner IMIDAN WP INSECTICIDE ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 1-800-960-4318 ou à www.gowanco.com.

DOSES D'APPLICATION

REMARQUE : À moins que le volume d'eau soit indiqué, utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.

Lorsque la période d'application n'est pas indiquée, consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.

| Culture | Organisme nuisible | Dose d'utilisation | Remarques |
|---------------|--|-----------------------|---|
| POMMES | Carpocapse de la pomme, tordeuse à bandes rouges, charançon de la prune, ver-chemin-de-fer, pucerons vert sur les pommiers, mineuse marbrée, tordeuse à bandes obliques*, punaise terne, cochenille de San José, scarabée japonais, et drosophile à ailes tachetées. Supprime tétranyque rouge du pommier et tétranyque à deux points. | 2.68 kg du produit/ha | Utiliser assez d'eau pour obtenir une couverture complète. * Tordeuse à bandes obliques : Entreprendre les traitements 7 à 10 jours après la capture des premières mites. Autres organismes nuisibles : consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement. |
| | <ul style="list-style-type: none">• Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures.• Ne pas appliquer plus de 2 fois par saison.• L'intervalle minimum de ré application est de 14 jours.• Toutes les activités d'éclaircissage à la main doivent être complétées avant l'application. | | |

| Culture | Organisme nuisible | Dose d'utilisation | Remarques |
|-----------------|---|---|--|
| BLEUETS | Mouche du bleuet | 1.6 kg du produit dans 1 000 litres d'eau par hectare | |
| | Arpenteuse de l'airelle | 1.6 kg du produit dans 1000 litres d'eau par hectare | Procéder à l'application entre la mi-avril et la mi-juin lorsque les insectes atteignent un seuil de dommages importants, tant pour la section de plantes en germination que celle de plantes en fructification. |
| | Scarabée japonais (adultes) | 1.6 kg du produit dans 1000 litres d'eau par hectare | Appliquer lorsque les scarabées japonais adultes sont observés pour la première fois. |
| | Drosophile aux ailes tachetées | 1.6 kg du produit dans 1000 litres d'eau par hectare | Commencer lorsqu'indiqué par les infestations d'insectes et les programmes de pulvérisation locaux ou provinciaux. |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures. • Maximum 1 application par saison. | | |
| CAROTTES | Charançon de la carotte | 1.6 kg du produit/ha | Appliquer au stade de 2 à 4 feuilles dans suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture. |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas appliquer plus de 1 fois par saison. | | |

| Culture | Organisme nuisible | Dose d'utilisation | Remarques |
|---------------------------------|--|--|---|
| CÉLERI | Charançon de la carotte | 1.6 kg du produit dans jusqu'à 1000 litres d'eau par hectare | Appliquer sur les plants de céleri d'une hauteur inférieure ou égale à 25 cm. Consulter les autorités locales pour connaître le moment approprié de la pulvérisation. |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas appliquer plus de 1 fois par saison. | | |
| CERISES, ACIDES (aigres) | Petite mineuse du pêcher, charançon de la prune, tordeuse à bandes rouges, tryptète des cerises, livrée d'Amérique, arpeuteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais, arpeuteuse du printemps, Drosophila aux ailes tachetées. Répression : tétranyque rouge du pommier, tétranyque à deux points | 2.68 kg du produit/ha | Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement. |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures. • Ne pas appliquer plus de 1 fois par saison. | | |
| CANNEBERGES | Tordeuse des canneberges | 1.57 kg du produit/ha | Faire une application par saison à la préfloraison pour contrôler la première génération de tordeuse des canneberges ou après la floraison, lorsque le dépistage sur le terrain indique que le nombre d'insectes justifie un traitement. Les producteurs de canneberge de la Colombie-Britannique sont avisés de se procurer auprès du ministère provincial de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (Abbotsford) le guide intitulé <i>Chemigation Guidelines for British Columbia</i> et de s'y conformer). |
| | <ul style="list-style-type: none"> • NE PAS appliquer ce produit au moyen d'aucun type de système d'irrigation. • NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent entraîne une distribution non uniforme et/ou favorise la dérive au-delà de la zone destinée au traitement. • NE PAS appliquer par chimigation si la zone à traiter se trouve à moins de 100 mètres d'une zone résidentielle ou d'un parc. • Maximum 1 application par saison. | | |

| Culture | Organisme nuisible | Dose d'utilisation | Remarques |
|---------------|---|-----------------------|---|
| POIRES | Psylle du poirier, carpocapse de la pomme, tordeuse à bandes rouges, charançon de la prune, tordeuse à bandes obliques*, ériophyide, scarabée japonais et drosophile à ailes tachetées. Supprime tétranyque rouge du pommier et tétranyque à deux points. | 2.68 kg du produit/ha | Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement. *Pour la tordeuse à bandes obliques, entreprendre les traitements 7 à 10 jours après la capture des premières noctuelles. |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures. • Ne pas appliquer plus de 2 fois par saison. • L'intervalle minimum de ré application est de 14 jours. • Toutes les activités d'éclaircissage à la main doivent être complétées avant l'application. | | |
| PÊCHES | Charançon de la prune, petite mineuse du pêcher, tordeuse orientale du pêcher, tordeuse à bandes obliques *, punaise terne, scarabées japonais, et drosophile à ailes tachetées. Supprime tétranyque rouge du pommier et tétranyque à deux points. | 2.68 kg du produit/ha | Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement. *Pour la tordeuse à bandes obliques, entreprendre les traitements 7 à 10 jours après la capture des premières noctuelles. |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures. • Ne pas appliquer plus de 1 fois par saison. • Toutes les activités d'éclaircissage à la main doivent être complétées avant l'application. | | |

| Culture | Organisme nuisible | Dose d'utilisation | Remarques |
|------------------------|--|-----------------------|--|
| PRUNES | Charançon de la prune, ver-chemin-de-fer, tordeuse à bandes rouges, scarabées japonais et drosophile à ailes tachetées. Supprime tétranyque rouge du pommier et tétranyque à deux points. | 2.68 kg du produit/ha | Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement. |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures. • Ne pas appliquer plus de 1 fois par saison. • Toutes les activités d'éclaircissage à la main doivent être complétées avant l'application. | | |
| POMMES DE TERRE | Doryphore de la pomme de terre, altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, puceron de la pomme de terre | 1.6 kg du produit/ha | Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Toxique pour les abeilles. Éviter l'application pendant la période de floraison des cultures. Si l'application doit être faite pendant la période de floraison des cultures, limiter l'application au soir quand la plupart des abeilles ne butinent pas. Lorsqu'on utilise des abeilles gérées pour des services de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures. • Ne pas appliquer plus de 5 fois par saison. • L'intervalle minimum de ré application est de 7 jours. |
|--|--|

ARBRES D'OMBRAGE ET PLANTES ORNEMENTALES

| Culture | Organisme nuisible | Dose d'utilisation | Remarques |
|--|--|---|---|
| Arbres d'ombrage et ornementaux à feuillage caduc (frêne, hêtre, chêne, cornouiller saule, caryer, aubépine, bouleau, orme, érable) | Mineuse du bouleau (bouleaux seulement), arpeuteuse de l'orme, arpeuteuse du printemps, spongieuse, scarabée japonais, livrée d'Amérique | 0.89 kg du produit dans 1000 litres d'eau | <p>Lorsque ces insectes ou les dommages qu'ils causent sont observés, appliquer dans suffisamment d'eau pour bien mouiller toutes les parties de la plante jusqu'à l'égouttement.</p> <p>Les applications initiales doivent cibler les lépidoptères (spongieuse, arpeuteuse de l'orme, arpeuteuse du printemps, livrée d'Amérique) après que la plupart des œufs aient éclos, mais avant que ces insectes aient produit des dommages importants en s'alimentant. Pour de meilleurs résultats, retarder le traitement jusqu'à ce que les plus grosses larves atteignent 13 millimètres. Après 14 à 21 jours, un deuxième traitement peut être nécessaire pour contrer certaines espèces.</p> <p>Le traitement contre les mineuses du bouleau de la première génération devrait se faire en mai, au moment où les feuilles se sont allongées de moitié et que de petites galeries ou taches deviennent apparentes. Procéder à un second traitement vers la première semaine de juillet pour supprimer</p> |

| Culture | Organisme nuisible | Dose d'utilisation | Remarques |
|--|--|--|--|
| | | | <p>contre les mineuses de la deuxième génération.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison. L'intervalle minimum de ré application est de 14 jours.</p> <p>Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures | | | |
| <p>Arbres et arbrisseaux ligneux à feuillage persistant (thuya, azalée, buis, théier, cèdre, sapin, pruche, hydrangée, genévrier, lilas, pin, troène, rosier, épinette, if)</p> | <p>Arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais</p> | <p>0.89 kg du produit dans 1000 litres d'eau</p> <p>Plantes ornementales cultivées pour les fleurs coupées : ne pas utiliser plus de 0.267 kg du produit dans 300 litres d'eau /ha</p> | <p>Lorsque ces insectes ou les dommages qu'ils causent sont observés, appliquer dans suffisamment d'eau pour bien mouiller toutes les parties de la plante jusqu'à l'égouttement.</p> <p>L'application initiale devrait cibler les lépidoptères (spongieuse, arpenteuse de l'orme) après que la plupart des œufs aient éclos, mais avant que ces insectes produisent des dommages importants en s'alimentant. Pour de meilleurs résultats, retarder le traitement jusqu'à ce que les plus grosses larves atteignent 13 millimètres. Après 14 à 21 jours, un deuxième traitement peut être nécessaire pour contrer certaines espèces.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison.</p> <p>L'intervalle minimum de ré application est de 14 jours.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 1 fois par saison aux</p> |

| Culture | Organisme nuisible | Dose d'utilisation | Remarques |
|--|--|--|--|
| | | | <p>plantes ornementales cultivées pour les fleurs coupées.</p> <p>Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.</p> |
| <p>Plantes herbacées (chrysanthème, géranium, zinnia, pétunia, pourpier, belle-de-nuit, tagète, cosmos)</p> | <p>Arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais</p> | <p>0.89 kg du produit dans 1000 litres d'eau</p> <p>Plantes ornementales cultivées pour les fleurs coupées : ne pas utiliser plus de 0.267 kg du produit dans 300 litres d'eau /ha</p> | <p>Lorsque ces insectes ou les dommages qu'ils causent sont observés, appliquer dans suffisamment d'eau pour bien mouiller toutes les parties de la plante jusqu'à l'égouttement.</p> <p>L'application initiale devrait cibler les lépidoptères (spongieuse, arpenteuse de l'orme) après que la plupart des œufs aient éclos, mais avant que ces insectes produisent des dommages importants en s'alimentant. Pour de meilleurs résultats, retarder le traitement jusqu'à ce que les plus grosses larves atteignent 13 millimètres. Après 14 à 21 jours, un deuxième traitement peut être nécessaire pour contrer certaines espèces.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison.</p> <p>L'intervalle minimum de ré application est de 14 jours.</p> |

| Culture | Organisme nuisible | Dose d'utilisation | Remarques |
|---------|--|--------------------|--|
| | | | <p>Ne pas appliquer plus de 1 fois par saison aux plantes ornementales cultivées pour les fleurs coupées.</p> <p>Consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement.</p> |
| | <p>Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures. Jusqu'à le 30 Octobre, 2024 : Ne pas appliquer plus de 1 fois aux plantes ornementales pour les fleurs coupées. Ne pas appliquer plus de 300 L/ha aux plantes ornementales pour les fleurs coupées</p> <p>Après le 30 Octobre, 2024 : Ne pas appliquer aux plantes ornementales pour les fleurs coupées.</p> | | |

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

IMIDAN® est une marque déposée de Gowan Company LLC.